

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 07 février 2008

N° 2008-01

| | | |
|----------------------------------|-----------------|--|
| Nombre de délégués en exercice : | 17 | L'an deux mil huit, le 07 février 2008 à seize heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président. |
| Présents : | 11 | |
| Date de la convocation : | 25 janvier 2008 | |

Présents : MM., CAMBON, GARRIGUES, MASSAT, MOIGNARD, MOUNIE, PLAGES, QUEREILHAC, ROSET, ROUCOLLE, SAUTEDE et STEIN.

Absents excusés : MM. ANDRIEU, ASTRUC, COLLIN, DAGEN, GUIRBAL et NONORGUES.

Assistaient à la séance : M. BONSANG (CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron),
M. LARREY (Payeur Départemental),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Compte Administratif 2007.

Le Comité Syndical est appelé à se prononcer pour l'approbation du Compte Administratif dont les résultats sont en concordance avec les résultats du Compte de Gestion établi par Monsieur le Payeur Départemental.

S'agissant du vote du Compte Administratif, le Président ne participe pas à la séance.

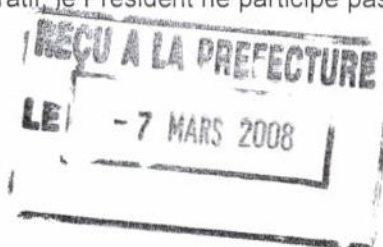
I – Section de fonctionnement

A. Opérations réelles de l'exercice

a) Dépenses

Le montant des dépenses réelles de l'exercice 2007 s'élève à **3 756 869.49 €**
dont :

- **3 138 765.34 €** au titre des compétences traditionnelles se décomposant entre les principaux postes suivants :
 - **2 220 097.20 €** de prestations de services constituées des prestations de traitement,
 - **306 851.98 €** de dépenses de personnel comprenant le personnel de la structure (3), les conducteurs (4) et le remboursement des collectivités pour la mise à disposition partielle de service pour l'entretien des quais,



- **189 403.44 €** de dépenses de fonctionnement de transport dont principalement :
 - * 123 460 € de carburant,
 - * 48 411 € d'entretien (réparations, pneus, ...),
 - * 11 928 € d'assurances,
- **293 977 €** de participation aux investissements (locaux techniques d'Auvillar, Caylus et Nègrepelisse, ...),
- **82 249.90 €** de charges d'intérêts des emprunts contractés pour le financement des quais et du matériel de transport,
- **41 695.91 €** pour le fonctionnement des quais et de la structure (assurances, affranchissement, ...),
- **4 489.91 €** de solde de participation 2006 du SIEEOM Grisolles-Verdun,
- **600 218.93 €** au titre des compétences transférées de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron (collecte, déchetteries) dont :
 - **384 065.45 €** de charges de personnel,
 - **171 094.42 €** de charges d'exploitation (prestations de service, carburants, entretien, ...),
 - **45 059.06 €** de charges d'intérêts (emprunts transférés et nouveaux emprunts),
- **161.12 €** pour la déchetterie de Montaigu (1^{er} abonnement AEP),
- **17 724.10 €** pour la décharge de Réalville (intérêts de la 1^{ère} annuité d'emprunt).

b) *Les recettes*

Le montant des recettes réelles de l'exercice s'élève à **4 151 104.28 €** dont :

- **3 195 037.03 €** au titre des compétences traditionnelles dont :
 - **2 776 104 €** de contributions des collectivités membres,
 - **100 000 €** de participation du Conseil Général au titre de sa contribution aux charges de structure,
 - **76 730.96 €** représentant le produit de la reprise des Journaux-Revues-Magazines (JRM) qui sera intégralement déduit des contributions des collectivités pour 2008,
 - **237 207 €** de contribution en annuités du Conseil Général pour l'opération d'acquisition du matériel de transport (3 premières annuités sur 10),
 - **4 995.07 €** de produits exceptionnels (annulation de mandat de 2006 - remboursements divers),
- **899 855.25 €** pour les compétences transférées de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron :
 - **600 298 €** de contribution de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron spécifique aux compétences optionnelles,
 - **90 000 €** de participation du Syndicat à la reconstruction des locaux comme pour Auvillar et Caylus,
 - **54 707.11 €** de remboursement sur rémunération personnel (2 CAE + 1 agent en longue durée),
 - **38 980 €** de contribution du Conseil Général au titre des investissements concernant les compétences optionnelles transférées,
 - **67 041.13 €** de contribution ECO-EMBALLAGES,
 - **48 829.01 €** de produits divers de gestion (reprise matériaux, ...),
- **48 212 €** au titre de la décharge de Réalville dont :
 - **16 517 €** : 1^{ère} annuité du Conseil Général,
 - **31 695 €** : contribution spécifique de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais,
- **8 000 €** au titre de la provision versée par le SMEEOM de la Moyenne Garonne pour la déchetterie de Montaigu.

B. Autres opérations

En marge des opérations réelles, la section de fonctionnement comporte également :

- **26 969.10 €** de reprise d'excédent de fonctionnement 2006 concernant les compétences traditionnelles,
- **108 569.94 €** de reprise d'excédent de fonctionnement 2006 concernant les compétences optionnelles,
- **344 752.28 €** de dépenses d'ordre (recettes d'ordre en investissement) représentant les dotations aux amortissements dont :
 - **255 309.29 €** pour les dépenses traditionnelles (essentiellement le matériel de transport),
 - **89 442.99 €** pour les compétences transférées,
- **9 330.01 €** de recette d'ordre représentant la « reprise de subvention transférable » sur les biens relevant des compétences transférées de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron,
- **293 977 €** de recettes d'ordre correspondant aux transferts de charges (dépenses d'ordre équivalentes en section d'investissement),
- **19 598.47 €** de dépenses d'ordre correspondant à l'amortissement des transferts de charges sur 15 ans (recettes équivalentes en section d'investissement).

II – La section d'Investissement

A. Opérations réelles de l'exercice

a) Dépenses

Les dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à **1 911 398.77 €** dont :

- **736 581.33 €** au titre des compétences traditionnelles se décomposant ainsi :
 - * **266 890.71 €** pour la poursuite de l'aménagement des quais de transfert,
 - * **118 602.17 €** pour la fin des travaux de réhabilitation de la décharge de Réalville,
 - * **123 800 €** pour le remboursement du prêt relais « TVA » contracté en 2005 pour l'acquisition du matériel de transport (recette équivalente en FCTVA),
 - * **219 229.41 €** de remboursement de capital des emprunts (aménagement des quais et matériel),
 - * **6 697.60 €** pour la réalisation de l'étude de faisabilité d'une unité de traitement des matières de vidange,
 - * **1 361.44 €** d'acquisition de matériel pour l'entretien du matériel de transport,
- **690 107.69 €** pour les compétences transférées de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron dont :
 - * **523 094.98 €** pour l'aménagement des hangars et locaux techniques,
 - * **13 974.04 €** pour l'acquisition d'un véhicule léger,
 - * **27 355.16 €** pour l'acquisition de matériel (bacs collectes, caissettes tri sélectif, composteurs individuels,...),
 - * **114 888.86 €** pour le remboursement du capital des emprunts (emprunts transférés dans le cadre du transfert de compétence et nouveaux emprunts),
 - * **10 794.65 €** pour le solde de la déchetterie,
- **26 171.66 €** de remboursement du capital de l'emprunt contracté pour la réhabilitation de la décharge de Réalville,
- **412 611.69 €** pour la déchetterie de Montaigu,
- **45 926.40 €** pour l'acquisition de conteneurs destinés aux déchetteries (1^{er} acompte).

b) Recettes

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice s'élèvent à **1 044 086.82 €** dont :

- **586 850.84 €** pour les compétences traditionnelles dont :
 - * 218 878.95 € de FCTVA (dont 123 800 € pour le matériel de transport),
 - * 254 727.89 € de subvention « FEDER » pour l'aménagement des quais,
 - * 15 744 € de subvention en annuités du Conseil Général pour les quais provisoires,
 - * 97 500 € de subvention de l'ADEME pour la réhabilitation de la décharge de Réalville,
- **410 000 €** d'emprunt pour la déchetterie de Montaigu,
- **47 235.98 €** pour les compétences transférées de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron :
 - * 44 700.98 € de subvention de l'ADEME pour la déchetterie,
 - * 2 535 € de participations individuelles à l'acquisition de composteurs,

B. Autres Opérations

En marge de ces opérations, la section d'investissement comprend également les opérations suivantes :

- **1 670 466.68 €** de solde d'investissement reporté de 2006 dont 490 793.79 € au titre des compétences optionnelles transférées par la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron,
- **344 752.28 €** de recettes d'ordre correspondant aux amortissements dont 255 309.29 € pour les compétences traditionnelles et 89 442.99 € pour les compétences transférées (idem dépenses de fonctionnement),
- **1 800 000 €** en dépenses et recettes correspondant à la gestion de l'emprunt globalisé réalisé sous la forme d'un Crédit Long Terme Renouvelable (CLTR). Il s'agit de remboursements temporaires qui permettent de minimiser les intérêts financiers,
- **9 330.01 €** de dépense d'ordre pour la reprise de subvention (idem recette de fonctionnement).

Le Compte Administratif comprend par ailleurs les « restes à réaliser » qui s'élèvent à :

- **1 929 595.89 €** en dépenses dont :
 - * 1 631 155.54 € pour les compétences traditionnelles (quais dont quais du Caussadais, décharge de Réalville, site d'Auvillar, ...),
 - * 211 052.04 € pour les compétences transférées de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron (essentiellement pour les locaux techniques),
 - * 87 388.31 € pour la déchetterie de Montaigu,
- **876 701 €** en recettes dont :
 - * 721 526 € pour les compétences traditionnelles,
 - * 115 175 € pour les compétences transférées de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron,
 - * 40 000 € pour la déchetterie de Montaigu (Subvention ADEME).

Les différents mouvements comptables ainsi présentés (opérations de l'exercice, résultats reportés ...) sont retracés dans les tableaux synthétiques remis aux membres du Comité Syndical.

- Annexe I : Budget global,
- Annexe II : Opérations relevant des compétences obligatoires,
- Annexe III : Opérations relevant des compétences optionnelles transférées de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron,
- Annexe IV : Opérations relevant des compétences optionnelles transférées du SMEEOM Moyenne Garonne pour la déchetterie de Montaigu,
- Annexe V : Opérations relevant du financement propre à une collectivité : Quercy Caussadais pour la décharge de Réalville.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- approuve le Compte Administratif et le Compte de Gestion établi par Monsieur le Payeur Départemental, lesquels sont en parfaite concordance.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE **07 MARS 2008**
ET DE SA PUBLICATION LE **07 MARS 2008**
Montauban, le **10 MARS 2008**

LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON

*Fait et délibéré,
Les- jour- mois et an que dessus,*

Le Président,

Jean CAMBON

